



[ARTICLE 1 – Réservation](#)

[ARTICLE 2 – Emplacement privilégié](#)

[ARTICLE 3 – Paiements](#)

[ARTICLE 4 – Prix](#)

[ARTICLE 5 – Caution](#)

[ARTICLE 6 – Modifications des réservations déjà confirmées](#)

[ARTICLE 7 – Conditions d'annulation](#)

[ARTICLE 8 – Fonds d'annulation](#)

[ARTICLE 9 – Arrivée et départ](#)

[ARTICLE 10 – Véhicules](#)

[ARTICLE 11 – Visiteurs](#)

[ARTICLE 12 – Animaux domestiques](#)

[ARTICLE 13 – Piscines](#)

[ARTICLE 14 – Responsabilité / règles de conduite](#)

[ARTICLE 15 – Promotions et remises](#)

ARTICLE 1 – Réservation

Lorsque vous effectuez une réservation sur www.kustparknieuwoort.be ou www.kustparknieuwoort.fr, vous réservez directement auprès du parc côtier par le biais du système de réservation. Si vous avez des questions ou rencontrez des problèmes lors de la réservation, veuillez nous contacter directement.

Lors d'un achat à distance (c'est-à-dire par téléphone, par internet ou par courrier), le droit de rétractation, également appelé délai de réflexion, s'applique au sein de l'UE. Ce droit de rétractation ne s'applique pas lorsque vous louez un logement au Kustpark Nieuwpoort. Cela signifie que la réservation que vous effectuez est juridiquement définitive. Un contrat est conclu entre vous et le Kustpark Nieuwpoort lorsque vous recevez la confirmation écrite avec facture du parc de loisirs.

ARTICLE 2 – Emplacement privilégié

Le Kustpark Nieuwpoort essaie de tenir compte autant que possible des souhaits et préférences du client. Lorsque vous réservez un emplacement préférentiel, celui-ci devient définitif après réception de la confirmation écrite avec facture du Kustpark Nieuwpoort. La fixation d'un numéro d'emplacement n'est valable que lorsqu'un droit de préférence a été payé pour celui-ci.



ARTICLE 3 – Paiements

Dans un délai d'un jour à compter de la réservation, 50 % du montant total de la location doit être payé. Le paiement du montant restant doit être reçu par le Kustpark Nieuwpoort 4 semaines avant la date d'arrivée. Pour les réservations effectuées dans les 4 semaines, le montant total dû doit être payé en même temps que la réservation. En cas de dépassement des délais de paiement, le parc de vacances se réserve le droit de facturer des frais administratifs ou d'annuler la réservation.

ARTICLE 4 – Prix

Sur www.kustparknieuwpoot.be ou www.kustparknieuwpoot.fr, vous recevrez une proposition de prix sur votre écran lors de la réservation. Bien que ces prix aient été placés dans le système avec le plus grand soin, le camping se réserve le droit de revenir sur une offre de prix. Le prix total devient définitif à la réception de la confirmation écrite avec facture de la société de loisirs. Les prix s'entendent TVA comprise.

ARTICLE 5 – Caution

Hébergements : Le Kustpark Nieuwpoort est en droit de demander une caution pour la location d'un logement. La caution sera remboursée au moment du départ, à condition que le logement ait été laissé en ordre et propre, qu'aucun inventaire ne manque et qu'aucun dommage n'ait été causé au logement ou à l'inventaire.

Articles de location : Le camping peut également demander une caution pour les articles de location. La caution sera remboursée lorsque ces articles de location seront rendus en bon état.

ARTICLE 6 – Modifications des réservations déjà confirmées

Les modifications impliquant une annulation partielle (par exemple, une réduction de la période réservée) sont soumises aux conditions d'annulation de cette partie. Des frais de modification peuvent être facturés pour toutes les modifications.

ARTICLE 7 – Conditions d'annulation

1. En cas d'annulation entre la date de confirmation de la réservation et 4 semaines avant l'arrivée, 50% du montant total de la location + les frais de réservation seront facturés.
2. En cas d'annulation entre 4 semaines et 1 semaine avant l'arrivée, 90% du montant total du loyer sera facturé.
3. En cas d'annulation entre une semaine avant l'arrivée et le jour même de l'arrivée, le montant total du loyer sera facturé.
4. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive.
5. L'annulation doit se faire par écrit.



ARTICLE 8 – Fonds d'annulation

Il est conseillé de s'affilier à un fonds d'annulation. En s'affiliant à la garantie d'annulation, on peut se prémunir contre les frais d'annulation de la location/du camping, si l'un des compagnons de voyage :

1. tombe soudainement malade ou est blessé à la suite d'un accident ;
2. est victime d'un décès dans la famille proche, c'est-à-dire le décès du conjoint, du mari, des parents, des beaux-parents, des enfants, des frères ou des sœurs.

En outre, ce fonds vous dédommage des frais d'annulation si le chef de famille se retrouve involontairement au chômage. La clôture du fonds d'annulation n'est possible que directement au moment de la réservation. Le fonds d'annulation offre une couverture à partir du jour de la réservation jusqu'à la date de départ que vous avez indiquée sur la demande de réservation.

En cas de départ prématué, pour l'une des raisons mentionnées ci-dessus, les remboursements seront effectués au prorata du nombre de vacances non prises. Dans ce cas, vous devez signaler l'évacuation de l'installation de location/du camping à la réception du camping. Les suppléments utilisés et consommés ne seront pas remboursés si le séjour est annulé prématûrement. Afin de recevoir le paiement du fonds d'annulation, une déclaration d'annulation et les pièces justificatives doivent être présentées.

En cas d'annulation, la prime du fonds d'annulation et les frais de réservation ne sont pas remboursés. La prime s'élève à 5,5 % du montant total et à 5,-- euros de frais administratifs. Ces frais sont indiqués comme un service supplémentaire standard, mais ils seront automatiquement annulés si vous n'avez pas payé le montant du fonds d'annulation à la date d'échéance.

ARTICLE 9 – Arrivée et départ

Les heures d'arrivée et de départ figurent sur votre confirmation de réservation, que vous recevrez par e-mail. Hébergement locatif : Immédiatement après votre arrivée, vous devez signaler toute imperfection et/ou inventaire manquant à la réception de BestCamp / Kustpark Nieuwpoort. Le jour du départ, vous devez laisser le logement en ordre et propre.

ARTICLE 10 – Véhicules

Pendant la période de location, qui est indiquée sur la confirmation de réservation, vous êtes autorisé à pénétrer dans l'enceinte du Kustpark Nieuwpoort avec un véhicule. Un seul véhicule est autorisé par location. Le véhicule doit toujours être garé dans l'espace prévu à cet effet. Il est interdit de stationner sur les routes du camping. La circulation motorisée est interdite entre 23h00 et 07h00.

ARTICLE 11 – Visiteurs

Les visiteurs des campeurs doivent à tout moment se présenter à la réception de la société de loisirs dès leur arrivée. Les visiteurs paient un droit de visite et peuvent garer leur véhicule sur le parking près de l'entrée.



ARTICLE 12 – Animaux domestiques

Selon l'hébergement ou la période, des règles concernant les animaux domestiques s'appliquent. Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse à tout moment. Les promenades hygiéniques des chiens doivent avoir lieu en dehors de l'aire de camping. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans certains bâtiments (y compris les blocs sanitaires). Il est interdit de laisser les animaux domestiques sans surveillance. Le propriétaire de l'animal est responsable de tout dommage ou contamination. Le propriétaire doit également veiller à ce que la présence de son animal ne dérange pas les autres clients.

ARTICLE 13 – Piscines

L'accès aux piscines est réservé aux locataires des logements et à tout visiteur (payant) muni d'un justificatif. Le règlement de la piscine (voir entrée de la piscine) doit être strictement respecté.

ARTICLE 14 – Responsabilité / règles de conduite

1. Le Kustpark Nieuwpoort décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dommages ou de blessures causés à ou par les utilisateurs des hébergements proposés par le parc de loisirs, quelle que soit la manière dont ces dommages ou blessures sont survenus. La participation aux activités organisées par le parc de loisirs ou par des tiers se fait entièrement à vos risques et périls.
2. Les utilisateurs d'un hébergement locatif doivent respecter les règles de conduite que le gestionnaire souhaite voir respecter par les hôtes présents sur sa propriété.
3. Les utilisateurs d'un logement loué qui causent des nuisances peuvent, après avertissement, être renvoyés du logement ou du Kustpark Nieuwpoort sans remboursement des paiements.
4. Les déclarations des employés du Kustpark Nieuwpoort, à quelque titre que ce soit, concernant la responsabilité du parc de loisirs, n'engagent pas le parc de loisirs.
5. Le silence doit régner au Kustpark Nieuwpoort entre 23 heures et 7 heures du matin.
6. Les locataires sont conjointement et solidairement responsables des dommages causés à la propriété du Kustpark Nieuwpoort.

ARTICLE 15 – Promotions et remises

1. Les remises sont calculées sur le prix de base de la location (pas sur les extras à réserver/extras obligatoires, la taxe de séjour, les frais d'électricité ou les frais de nettoyage final).
2. Valable uniquement pour les nouvelles réservations.
3. Non valable en combinaison avec d'autres offres.
4. La disponibilité peut varier selon le parc/la date d'arrivée et est limitée.
5. Sous réserve de modifications de prix. Sous réserve de fautes et d'erreurs d'impression.